

Documents à joindre

A - ÉTAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

Veillez fournir les copies des pièces suivantes pour le demandeur et le co-demandeur :

OBLIGATOIREMENT

- Si vous êtes français :

La carte d'identité recto-verso ou le passeport.

- Si vous êtes étranger :

La carte de séjour ou le récépissé de demande ou le passeport.

- Si vous êtes mariés ou si vous avez des enfants :

Le livret de famille.

- Si vous êtes pacsés :

Le certificat de "PACS".

- *Le cas échéant : l'autorisation de résidence séparée ou le jugement de séparation ou l'ordonnance de non conciliation ou le jugement de divorce (ou extrait du jugement de divorce à demander au greffe de tribunal de grande instance).*

- *Le cas échéant : L'attestation de grossesse.*

B - JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Veillez fournir pour les personnes à loger les copies des pièces suivantes :

- La notification des prestations de la CAF (allocations familiales, API, ASF, RMI, AAH, PAJE, APL, AL...).

- Le justificatif de pension alimentaire et/ou de pension d'invalidité.

- **Le dernier et avant-dernier avis des impôts (imposition ou non imposition sur les revenus).**

- Pour les salariés :

Les 3 derniers bulletins de salaire ou Indemnités journalières Sécurité Sociale.

- Pour les artisans, commerçants ou indépendants :

L'inscription au registre du Commerce ou répertoire des métiers.

Le dernier bilan d'activité.

- Pour les enfants scolarisés et les étudiants :

Le justificatif de bourses.

Le contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire pour les étudiants salariés.

- Pour les retraités :

Justificatif de retraites principales et complémentaires.

- Pour les chômeurs :

La notification d'ouverture ou de refus des droits à l'ASSEDIC.

Les 3 derniers avis de paiement.